Certificat d'immatriculation

2+F9(CNovel

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. AW-440-KE **B** 07/07/2010

C.1 AFTRAL

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3 46 RUE DE VILLIERS

75847 PARIS CEDEX 17

D.1 TEMSA

D.2 TMF62GB124cv **D.2.1**

D.3 TOURMALIN LIGHT 12 **E.** NLTTMSF6L01000109

F.1 19000 **F.2** 19000 **F.3** 22500

G 11725 **G.1** 11650

J M3 **J.1** TCP **J.2** **J.3** CAR

K L-00135-15-00

P.1 6692.4 **P.2** 215.4 **P.3** GO **P.6** 18

Q **S.1** 55 **S.2** 12 **U.1** 87

U.2 1875 **V.7** **V.9** 0555*0651G Euro 5

X.1 VISITE AVANT LE 13/05/2016

Y.1 46 **Y.2** 0

Y.3 0 **Y.4** 4

Y.5 2.76 **Y.6** 52.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 03/02/2016

Z.1 RALENTISS. +250 KG

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

AW-440-KE 03/02/2016

2016AK86685

NLTTMSF6L01000109

TEMSA

AFTRAL

CRFRAAW440KE6NLTTMSF6L01000109510070737TCP<<<

CAR<TEMSA<<<<<<<<<TOURMALIN<LIG2016AK8668584

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom .....

Domicile .....

Date ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S060J147 S 20/02/2026 AW-440-KE	S060J147 S 20/02/2026 AW-440-KE
S060J147 A 24/01/2025 AW-440-KE	S060J147 A 20/07/2026 AW-440-KE
S060J147 A 11/09/2021 AW-440-KE	S060J147 A 10/02/2022 AW-440-KE
S060J147 A 15/02/2026 AW-440-KE	S060J147 A 15/02/2023 AW-440-KE

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en CM³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Inscription de la classe environnementale de réception CE, à l'exception de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle au CO2 du montant de l'ecotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

Certificat d'immatriculation

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registracijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat o registraci; Kentekenbewijs; Dowód rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Registreringsbevis; Регистрационно талон на автомобила; Registreringsbevis; Перечтрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

2016AK86685

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, Variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité si elle n'est pas limitée
(I) Date de la première immatriculation à l'acquéreur et référence au présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

EXEMPLAIRE R

N° d'imprimé : J005547401

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contre-visite	03/02/2026	26015900

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

20/07/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S060J147**

(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL

(3) COORDONNÉES :
24 RUE THOMAS EDISON

60180 NOGENT SUR OISE
03.44.54.72.50

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 095K7051

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AW-440-KE (F)	03/02/2016	07/07/2010

Marque	Genre	Carrosserie
TEMSA	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
NLTTMSF6L01000109	M3

Type/CNIT	Energie
TMF62GB124CV	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

246221

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule-école TCP

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 26015806 DATE : 21/01/2026
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S060J147

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicu
disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique

Défaillances mineures

0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU
Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérie
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orienta
d'un feu de brouillard avant (Gauche)
5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse (Essieu 1)
6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Essieu 1, Essieu 2, .
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou é
endommagé (Avant, Arrière)
9.1.1.b.1. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Mauvais état (Avant Dr

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDAN

Opacité des fumées (<=0.85m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-2.2% D:-1.3% h
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:+2.0% D:-1.(

État de charge inférieur aux deux tiers du poids tota
Véhicules de transport en commun de personnes

NORD 2-17

CARROSSERIE VINCENT

www.carrosserie-vincent.fr

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N°CVTEMSA 15/03
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....**TCP**..... Type : **TM MOD** -Variante Version: FG62GB124

Marque ..... TEMSA..... Version d'aménagement: UFR & Véhicule d'Apprentissage à la c

N° d'identification du véhicule (à compléter) :..... NLTTMSF6L01000109

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'E		
	A	B	C	D	E	F	G
Conducteur	1	1	1	1	1	1	
Convoyeur	1	1	.....	.....	1	1	....
Assis	53	49	.....	.....	53	49	....
Sièges à assise relevable	0	0	.....	.....	0	0	....
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	1	.....	.....	0	1	....
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)	0	0	.....	.....	0	0	....
Debout	22	22	.....	(a)	0	0	(b
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	77	74	.....	.....	55	52	....

(a) suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71
(b) exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transport publics routiers reservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur	.....	.....	.....	.....
Convoyeur	.....	.....	.....	.....
Couchés	.....	.....	.....	.....
Assis	.....	.....	.....	.....
Accompagnateur obligatoire couché	.....	.....	.....	.....
assis	.....	.....	.....	.....
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées	.....	.....	.....	.....
assises	.....	.....	.....	.....
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	.....	.....	.....	.....

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un ser
l'article 74.
Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 69bis
Vitesse maximale 100km/h sur autoroute
Transport d'enfants en application de l'article 49
Véhicule équipé du dispositif de vérrouillage prévu à l'article 51.2
Ce véhicule est équipé de feux de détresse "ENFANTS"
Avertisseur de recul réservé au transport d'enfants